

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
3 décembre 2019	8	0	1	3	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 02 : Communication des décisions prises par le Président du SERM

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine en date du 9 janvier 2018 portant délégation du Président,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des décisions prises par le Président.

Le Président du SERM



René DARBOIS